

www.rehainville.fr



Sentiers de randonnées

Participation citoyenne

Stèle 1914-1918



Rehain'Actu

Édito



Nous entamons notre 2^{ème} année de présence au sein de la CCTLB. Je peux vous assurer que Rehainviller y a pris toute sa place, et que notre commune y occupe le rang qu'elle mérite.

Je peux également en cette période de budgets déjà vous dire que les taux des taxes intercommunales resteront les mêmes pour

2018. Ceux de la commune devraient rester stables également.

La réflexion avance sur le choix de taxation des ordures ménagères. Après la baisse constatée par nombre d'entre vous sur 2017, on s'oriente vers un système de redevance avec une part incitative, le but recherché étant de faire un maximum d'économies pour pouvoir les répercuter aux contribuables que nous sommes. Le gain le plus important sera bien sûr pour les personnes seules occupant une maison ayant une valeur locative élevée.

Pour rappel un des services les plus remarquables, mis gratuitement à notre disposition, est bien sûr la mise en service de la nouvelle médiathèque, un outil magnifique, qui sera inauguré prochainement par Mme la Ministre de la culture.

Un autre très grand projet est dans les «cartons» : la requalification de la friche Trailor. Cette entrée de ville, après vote en conseil communautaire, va se voir totalement transformée : aménagement routier, commerces, habitat, espaces verts...feront partie du chantier.

Enfin, l'implication forte des élus de Rehainviller, notamment de Mme HALTER, a réussi à faire planifier et surtout budgéter par le SIE des travaux d'assainissement très importants sur la commune. Toutes tranches confondues, 95% du village sera en assainissement collectif d'ici environ 2 ans. Vous en trouverez le détail à l'intérieur de ce bulletin. Il ne restera plus alors que le secteur de Chaufontaine qui sera pris en charge par la CCTLB quand la compétence correspondante lui sera transférée à partir de 2019. Ces travaux induiront pour les propriétaires, des travaux de déconnexion des fosses septiques dans les 2 ans qui suivent. Je peux vous annoncer qu'une part très importante de ces travaux sera prise en charge par la communauté de communes.

Le printemps est là, le fleurissement du village va démarrer. Mon souhait est de conserver la «fleur» obtenue l'an passé, et d'en glaner une deuxième dès que possible.

Je terminerai en remerciant toutes celles et ceux qui se sont déplacés pour assister aux vœux de la municipalité. Je pense qu'un record de participation a été battu, et la présence de nombreux élus, dont 2 parlementaires, montre que Rehainviller compte sur ce territoire.

Votre Maire,
Gérard COINSMANN

ASSAINISSEMENT

Calendrier : les travaux de raccordement du Chemin du Fonteny, des rues Lieutenant Yves de Ravinel, du Bel air et du Laxatte, à la station d'épuration de Blainville-Damelevières se dérouleront du 14 mai au 15 août 2018.

Nouveaux travaux : le SIE de Blainville-Damelevières a inscrit au budget 2018, les travaux de raccordement concernant les rues suivantes : Adoménil, Husson Lardant et du Gué, ainsi que la route de Lunéville pour 377 000€.

Tarif : la redevance 2018 est fixée à 2.44€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par ses délibérations, le conseil municipal a compétence pour régler les affaires de la commune : voter les budgets, décider les travaux à réaliser, organiser les services publics, gérer le patrimoine...Son fonctionnement obéit à des règles fixées par le code général des collectivités territoriales.

La loi impose la tenue d'une séance au moins une fois par trimestre, sur convocation du maire, ou chaque fois que celui-ci la juge utile.

Les réunions sont présidées par le maire, qui ouvre la séance en s'assurant que le quorum est atteint et nomme un secrétaire de séance ; puis il expose les sujets inscrits à l'ordre du jour, dirige les débats, constate les résultats des votes des conseillers et clôt la séance.

Le conseil ne délibère valablement que si le quorum* est atteint, en présence physique de la majorité des membres. Sont exclus du calcul du quorum : les conseillers représentés par un mandataire (procuration ou pouvoir) ; ceux personnellement intéressés à la délibération (quand le sujet les concernant est porté au débat, ils doivent d'ailleurs se retirer pour ne pas assister au vote) ; et le maire lors du vote de son compte administratif. A défaut de quorum, le conseil municipal, à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle, pourra délibérer sans condition de quorum.

Les débats sont ouverts au public, sauf si le maire ou au moins trois conseillers demandent le huis-clos et que le conseil municipal le décide à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Le mode de scrutin traditionnel est le vote à main levée, sauf celui du scrutin secret quand au moins un tiers des conseillers présents en fait la demande, pour l'élection du maire et des adjoints, ou lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue, c'est-à-dire à plus de la moitié des suffrages exprimés (et non des votants). Elles sont signées par tous les membres et consignées dans un registre.

Le procès-verbal de séance, qui relate le déroulement du conseil et les prises de position des conseillers, est rédigé par le secrétaire de séance au fur et à mesure de la réunion. Après transmission au sous-préfet qui en contrôle la légalité, les délibérations deviennent alors exécutoires.

Enfin, dans un délai d'une semaine, le compte-rendu de séance, composé d'extraits des délibérations, est porté à la connaissance des administrés par affichage à la mairie et mise en ligne sur le site internet www.rehainviller.fr.

* *Quorum* : nombre minimal de voix qui doivent être présentes ou représentées pour qu'une délibération soit valide.



LEGALISATION (Certification) DE SIGNATURE

Pour authentifier une signature, vous devez vous adresser à la mairie, présenter le document à légaliser ainsi qu'une pièce d'identité sur laquelle figure votre signature.

À défaut, vous devez être accompagné de 2 personnes témoins munies de leurs pièces d'identité et d'un justificatif de domicile.

L'authentification de votre signature se fait obligatoirement en votre présence. Vous devez signer au guichet devant l'agent. La démarche est gratuite.

(Important : ne pas signer le document avant de vous rendre en mairie)

Avec le retour du printemps revient l'heure de chausser ses baskets !

Rehainviller vous offre la possibilité de réveiller vos muscles et de vous oxygéner avec son sentier pédestre « Le Fouxon » : accessible par tous, au départ de l'église en suivant les ronds bleus, vous pourrez parcourir 8 km, en découvrant la Fontaine Bénite, la mare aux sangliers, le Fouxon et les paysages environnants.

A ce sentier de randonnée balisé par le Club Vosgien « Air comme Rando », s'en ajoutent 6 autres au départ des villages avoisinants, de 4 à 19 km, certains en liaison avec « Le Fouxon » et un circuit VTT de 40 km.

Quelques pochettes éditées par l'ex communauté de communes du Val de Meurthe regroupant l'ensemble des parcours sont à votre disposition en mairie et consultables sur le web : rando.meurthe-et-moselle.fr

Pour ceux et celles qui souhaiteraient intégrer un groupe de marcheurs, rappelons la marche organisée par Familles Rurales un samedi sur deux au départ de l'église à 9h00 (prochaines sorties les 12 et 26 mai, 9 et 23 juin et 7 juillet).

Dans l'esprit de marcheurs chevronnés que vous allez devenir, nous pouvons saluer au passage et sur leur passage à Rehainviller les randonneurs du « Sânon et du Lunévillois » et du « Club Vosgien ».

PARTICIPATION CITOYENNE

Au cours du conseil municipal du 8 février, des représentants de la gendarmerie nous ont présenté le projet de participation citoyenne. Instaurée au niveau national, la démarche consiste à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la protection de leur propre environnement. Ce dispositif gratuit encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire et à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie, mais vient compléter les autres actions de prévention de la délinquance déjà existantes.

Signature d'un protocole : pour que Rehainviller adhère à ce dispositif, un protocole devra être signé entre le Maire, le préfet et le commandant de gendarmerie afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

Une réunion publique : les habitants ont été conviés par la municipalité à une réunion publique le 11 avril en présence de la Gendarmerie nationale, pour les sensibiliser aux phénomènes de délinquance et lancer les bases du dispositif de Participation Citoyenne sur le village.

Les référents : un appel sera lancé aux personnes qui souhaitent se porter volontaires pour s'engager dans la mise en place du dispositif.

À l'échelon local, le village pourra être divisé en quartiers, au sein desquels une ou plusieurs personnes seront désignées sur la base du volontariat comme référents. Après quelques heures de formation, leur rôle sera de sensibiliser leurs voisins aux gestes élémentaires de prévention (surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement en cas de faits d'incivilités, de démarchages suspects...), tout en rétablissant un lien social souvent absent. Les référents auront à leur disposition un numéro d'appel direct auprès des forces de l'ordre afin de permettre, si nécessaire, une intervention plus rapide.

La gendarmerie : ce dispositif sera strictement encadré par la gendarmerie qui veillera à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre. Les relations entre les habitants d'un quartier et la gendarmerie s'en trouveront alors renforcées. Des réunions d'échange avec les référents, le maire et la gendarmerie seront organisées régulièrement pour tisser des liens.

Une signalétique appropriée : avec l'accord du procureur de la République, la municipalité implantera, aux entrées des quartiers participant à l'opération, une signalétique informant les personnes mal intentionnées qu'elles pénètrent dans un secteur où les résidents sont particulièrement vigilants et signalent aux forces de sécurité toute situation qu'ils jugeraient anormale.

A l'issue de cette présentation, le conseil municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à l'engagement de la commune dans ce dispositif de participation citoyenne.

« Après la guerre de 1914-1918, lors de la reconstruction de l'église fortement endommagée, il a été décidé de mettre, en hommage à nos morts, une stèle en pierre qui se trouvait à droite de l'entrée de l'église avec les noms de tous les morts de cette guerre. La stèle était accrochée au mur, un petit jardinet devant, avec une grille autour. Aux fêtes, avec l'école nous allions chanter et lire un hymne patriotique devant. Cette stèle a été déposée et accrochée dans l'entrée de l'église derrière la porte lorsque le monument l'a remplacée.

Pour l'inauguration du monument nous avons défilé avec un contingent de l'armée de Lunéville. Nous allions apprendre à marcher au pas et répéter un chant patriotique tous les soirs au lieu dit « les cinq ponts ». Les soldats étaient invités à la table des habitants. Ils étaient contents d'être là pour la soirée. La première gerbe a été déposée par Nicole François-Guise, son frère en travail obligatoire en Allemagne ayant été tué au cours d'un bombardement à Ludwigshafen, à l'âge de 20 ans.

Tous, grands et petits, étaient contents de s'investir pour le monument dédié à ceux qui ont donné leur vie pour que nous soyons toujours français. A vous tous aujourd'hui de participer à sa restauration grâce à la souscription ouverte auprès de la Fondation du Patrimoine en mairie » www.fondation-patrimoine.org/55607

Mme Anne-Marie GERARD, habitante de Rehainviller

A SRH : CHALLENGE THEO CURIN



Mis en veille depuis plusieurs années, le challenge de la ville de Rehainviller va renaître sous le nom de challenge Théo CURIN. En effet l'Association Sportive de Rehainviller Hériménil a tenu à mettre à l'honneur notre athlète local, vice-champion d'Europe et du monde au 200m nage libre afin de clôturer la saison de façon sportive, où le fair-play et l'esprit d'équipe seront au rendez-vous. Cet événement se déroulera à Rehainviller au stade le dimanche 10 juin de 10h à 16h. De belles équipes sont déjà annoncées,

afin que ce nouvel événement soit un succès, qui ravira sans aucun doute les habitants et les amoureux inconditionnels du football. Une restauration sera proposée sur place.

GESTES CITOYENS

Il nous semble bon de rappeler deux petites règles du « bon vivre ensemble ».

La première concerne **les lingettes nettoyantes** : leur composition est ainsi faite qu'elles se dégradent très peu. Elles ont donc l'inconvénient de boucher les différents éléments en amont de la STEP (station d'épuration). C'est ainsi que les filtres, paniers et pompes de relevage se trouvent régulièrement obstrués. Le nettoyage et l'entretien anormalement répétés des filtres représentent un coût financier non négligeable pour la collectivité. Nous vous invitons donc à les évacuer avec les ordures ménagères et non dans la cuvette des toilettes.

La deuxième règle que nous voudrions évoquer concerne **les bennes à déchets verts**. Elles ne sont prévues que pour recueillir des déchets d'origine végétale (tonte de gazon, de haie, buissons et branches d'arbres). Or, nous y retrouvons trop souvent des éléments qui n'ont aucun rapport avec un recyclage de matières naturelles. Elles sont transformées en compost qui est d'ailleurs régulièrement redistribué aux habitants de la commune sous forme d'un dépôt près du terrain de foot.

Nous vous remercions de votre civilité.

AGENDA

Mai-Juin-Juillet

Samedi 5 mai : soirée Théâtre avec la petite troupe Haraucourtoise (association Familles Rurales).

Samedi 19 mai : sortie au casino de Gérardmer (association Familles Rurales).

Dimanche 17 juin : sortie au parc d'attraction de Fraispertuis (association Familles Rurales).

Samedi 23 juin : kermesse organisée par l'association A nos p'tits écoliers et fête de la musique par la municipalité.

Samedi 7 juillet : repas et bal au terrain de football organisés par l'ASRH suivis des feux d'artifices offerts par la municipalité.

Inscriptions scolaires : du 4 au 8 juin.

ACTU +

PLUI : Registre de concertation

Dans le cadre de la préparation du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), vous pouvez faire parvenir directement vos remarques par courrier au siège de la CCTLB, à l'adresse mail dédiée : PLUI@delunevilleabaccarat.fr, ou les mentionner dans les registres de concertation disponibles en mairie et au siège de la CCTLB.

Le document de présentation des enjeux sur le PLUI est consultable dans la rubrique téléchargement, sur le site internet de la CCTLB. Le lien direct est le suivant : http://195.25.148.252/plui_hd

PLU : La révision du POS de Rehainviller et sa transformation en PLU a été approuvée. C'est celui-ci qui s'applique désormais, dans l'attente du PLUI en 2020.

Journal bimestriel n°9 - Arrêté préfectoral N°301
Ce bulletin a été tiré à 450 exemplaires
Imprimeur : PARADIS Lunéville
Directeur de la publication : Gérard COINSMANN, Maire
Conception commission communication : MM COINSMANN, DIDIER, PAQUOTTE, Mmes COCHE, HALTER, PETITJEAN.
Rédacteurs : Sylvaine COCHE, Pascal DIDIER, Martine HALTER, Nathalie PETITJEAN.

